

17 JAN. 2019

**Monsieur Eric PASSETEMPS**  
**Président de l'association des**  
**salariés agricoles de France**  
6 rue de la Rochefoucault  
75009 PARIS

Le Président

Paris, le 18 décembre 2018

**Objet**  
Avenir des associations de  
salariés agricoles  
**Dossier suivi par**  
Dominique Bouvier  
**Ref**  
18ECourrier\_ASAF\_026

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier nous invitant à vous informer du soutien national que Chambre d'agriculture France (APCA) apporte à l'accompagnement des salariés de la production agricole.

Conformément aux articles du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux Chambres d'agriculture, les salariés de la production agricole et les salariés des groupements professionnels agricoles sont représentés au sein d'un collège dans chacune des Chambres d'agriculture.

Alors que les textes ne le prévoient pas, l'APCA a donné la possibilité au collège des salariés d'être représenté à l'échelon national. Un groupe réunissant des représentants régionaux du collège des salariés a ainsi pu être constitué au sein de l'APCA à l'issue des élections des Chambres d'agriculture de 2013.

Pendant les six années écoulées, l'APCA s'est fortement investie et le groupe des élus salariés s'est doté d'une feuille de route annuelle qui lui a permis d'ouvrir des chantiers thématiques en fonction des orientations retenues et des sujets d'actualité. Un bilan d'activité, comme celui que vous trouverez en annexe, a retracé chaque fin d'année les travaux ainsi réalisés par le groupe.

Ces travaux et les propositions qui en ont résulté ont, dès lors, pu faire l'objet d'une communication régulière.

Je tiens à souligner combien l'apport du collège des élus salariés est important pour le réseau des Chambres d'agriculture, compte tenu de la part que représentent les salariés dans l'économie agricole.

**Siège social**  
Assemblée Permanente  
des Chambres d'agriculture  
9 avenue George V  
75008 Paris  
Tél : 01 53 57 10 10  
Fax : 01 53 57 10 05

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
Siret 180070047 00014  
APE 9411 Z  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Pour autant, je note dans vos propos que le lien a pu se distendre avec les Chambres départementales. Il convient, en conséquence, d'aborder cette question localement. Au niveau national, sans reproduire le même fonctionnement nécessairement, nous souhaitons maintenir une représentation du collège salariés, en particulier des exploitations agricoles, au plus haut niveau de notre gouvernance, en proposant à la session et au Conseil d'Administration de désigner un représentant du collège salariés comme personne associée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*et aux vôtres*

Claude Cochonneau

PJ : bilan d'activité